



FACE AUX ACCUSATIONS, SOUTIEN TOTAL À NOS COLLÈGUES !

Pour faire suite aux articles du Berry et du Journal du Centre du 28 octobre 2026 et des propos tenus lors de l'audience au tribunal de Bourges, le syndicat FO Justice MA Nevers tient à rappeler quelques principes fondamentaux :

La présomption d'innocence doit être respectée. La vérité doit être établie. La profession ne doit pas être condamnée avant l'heure.

Les récents événements survenus au sein de notre établissement et leur médiatisation suscitent de nombreuses interrogations et une légitime inquiétude parmi les personnels.

Notre première pensée va à nos collègues confrontés quotidiennement à la violence, aux insultes, aux menaces et aux situations de tension qui font partie de la réalité de notre métier. Exercer en détention exige du sang-froid, du professionnalisme et un engagement permanent pour garantir la sécurité de tous.

Face aux insultes, aux menaces, aux violences physiques ou aux accusations que vous estimez injustifiées, **nous vous encourageons à déposer plainte et à faire valoir vos droits cher collègues.**

Aucun agent ne doit banaliser une menace, accepter l'inacceptable ou renoncer à se défendre par crainte des conséquences. Chaque situation mérite d'être examinée avec sérieux, objectivité et impartialité.

Nous serons toujours aux côtés des personnels qui souhaitent faire respecter leurs droits et obtenir que les faits soient établis.

Nous réaffirmons notre confiance dans la justice de notre pays et dans les magistrats chargés de faire la lumière sur les faits. Nous savons que leur mission est essentielle et qu'elle doit s'exercer en toute indépendance.

Pour autant, **faire confiance à la justice ne signifie pas renoncer à s'interroger sur la rapidité avec laquelle certaines décisions ou orientations judiciaires semblent se dessiner.**

Lorsque les faits sont complexes, lorsque plusieurs versions s'opposent et que les conséquences humaines et professionnelles sont considérables, nous estimons indispensable que chaque élément soit examiné avec rigueur, sans précipitation et sans conclusion hâtive.

La recherche de la vérité exige du temps, de l'impartialité et le respect des droits de chacun. Elle ne peut se satisfaire d'une lecture partielle des événements.

UNE PRESSE QUI DOIT AUSSI ASSUMER SES RESPONSABILITÉS

Nous regrettons profondément la rapidité avec laquelle certains médias peuvent choisir de publier des informations avant que l'ensemble des éléments soit connu, vérifié et replacé dans son contexte.

Informé est une mission essentielle. Mais informer ne doit pas conduire à jeter le discrédit sur toute une profession, sur une maison d'arrêt et sur des personnels qui accomplissent chaque jour leurs missions dans des conditions particulièrement difficiles.

Quelques lignes publiées dans la précipitation ne peuvent résumer la réalité d'un métier ni préjuger de la responsabilité de professionnels.

Derrière les titres et les articles, il y a des femmes et des hommes, des agents investis, des familles et des carrières qui peuvent être durablement affectées par une médiatisation prématurée.

Nous demandons donc aux médias de faire preuve de responsabilité, de mesure et de déontologie, en vérifiant les informations, en donnant leur juste place aux éléments contradictoires et en évitant toute généralisation qui porterait atteinte à l'ensemble des personnels pénitentiaires.

NOUS NE DEMANDONS PAS QUE L'ON NOUS CROIE SUR PAROLE. NOUS DEMANDONS QUE LES FAITS SOIENT ÉTABLIS AVANT DE CONDAMNER.

Notre engagement restera le même : défendre les personnels, faire respecter leurs droits et préserver la dignité de toute une profession.

Parce que derrière chaque uniforme, il y a un professionnel qui mérite d'être entendu, respecté et défendu.

Le bureau Local FO Justice

MA Nevers

Le 29/10/2026

